



Dette d'un frère décédé

Par **Katelyne**, le **03/03/2017** à **14:22**

Bonjour,

Mon frère vient de décédé il été au RSA sans femme ni enfant, il n'avait aucun placement ni d'assurance, nos parents et grand parents sont décédés.

On a vu dans ses papiers qu'il avait une dette auprès de EDF mon autre frère et moi voudrions savoir si il est obligatoire de payer cette somme ???? merci.

Par **Visiteur**, le **03/03/2017** à **15:16**

Bonjour,

vous n'êtes pas responsables des dettes de votre frère ! Celle ci s'éteint avec lui.

Par **youris**, le **03/03/2017** à **17:53**

Bonjour,

pas d'accord avec la réponse de grenouille.

si vous acceptez la succession, vous acceptez l'actif mais aussi le passif c'est à dire les dettes du défunt.

pour ne pas avoir à payer les dettes du défunt vous devez renoncer à la succession, ainsi que vos enfants mineurs ou majeurs.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1199>

salutations